

## COMMUNE DE GYE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt-quatre mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel NOISETTE, Maire.

*Etaients présents* : Michel NOISETTE, Daniel BOUCHON, Emilie BOUVARD, Maxime CHARLES, Laurent HASSOUX, David RAMBEAU, Anthony RENAUX, Karine VANTILLARD.

*Excusé* : Christophe GEISEL donne procuration à Michel NOISETTE, Valentin PLONGUE.

*Absent* :

*Secrétaire* : Karine VANTILLARD.

Date de la convocation : 18/05/2022

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le conseil municipal vote à l'unanimité, le BP de l'exercice 2022 :

##### **Investissement :**

Dépenses : 332 895.85 € (plus 40 000.00 de RAR)

Recettes : 332 895.85 € (plus 40 000.00 de RAR)

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 344 719.90 €

Recettes : 426 727.37 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 08 du 11.04.2022.

#### **RENOUVELLEMENT BAIL DE CHASSE ACCA**

Le Maire informe le conseil municipal que le bail de chasse signé avec l'ACCA est arrivé à expiration.

Il y a donc lieu de le renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de renouveler le bail de chasse avec l'ACCA pour une durée de 12 ans.

Il autorise le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce bail.